

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail- Justice- Solidarité

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

# INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION A DISTANCE



Ref: NZ/01/11/0020

Vu l'arrêté N° 04/497/MESRS/CAB du 25 février 2004, portant création de l'Institut Supérieur de Formation à Distance;  
Vu l'arrêté N° 8765/MESRS/CAB/97 du 24 octobre 1997 portant réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée;

Vu les procès verbaux N°007/003/Sr. 1D/DG, portant découpage de la formation et attribution des Diplômes;

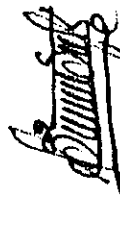
Vu le procès verbal du jury de l'examen de sortie et des examens r' cycle attestant que l'intéressé (e) a satisfait au contrôle de compétences prévu par les textes réglementaires;

## Le Diplôme de **Maîtrise**

est décerné à **Maomou ZAORO**, Matricule: 078010050  
Né(e) en 1973 à N'Zérékoré (Guinée), de Foromo et de Nyèmè KPOWONAMOU.  
De Nationalité: Guinéenne

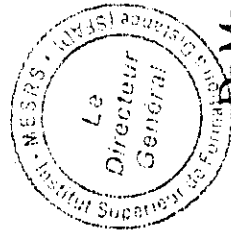
Option: **Développement Communautaire** avec la Mention: **Assez-Bien**

Le Chef Service Scolarité

  
Sory SOW

Conakry, le 21 septembre 2011

Le Directeur Général





Dr Mamadou Dian Gongoré DIALLO